

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05/07/24
Date d'affichage 05/07/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 juillet à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme VERNIS Cécile est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2- Demande de mise à disposition exceptionnelle du Marché couvert à l'association « Un pas pour mille pas »

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Considérant la demande de l'association « Un pas pour mille pas » et sa structure « Epanouï Saint-Yorre » qui, à l'occasion d'une journée découverte de leurs actions, souhaitent dans l'après-midi du dimanche 29 septembre 2024, utiliser la Place du Marché en proposant notamment des animations de type concert et démonstration de danse, ainsi que le marché couvert à des fins logistiques (ouverture des volets latéraux, buvette sans alcool) ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui serait accordée à titre exceptionnel ;

Considérant l'objet de l'association reconnue d'utilité publique (*soutien aux familles dont les enfants souffrent de troubles relevant du spectre de l'autisme sévères et sont rejetés des établissements scolaires ordinaires*) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à titre exceptionnel, la mise à disposition du site et équipements susmentionnés à l'association « Un pas pour mille pas ».

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 16 juillet 2024,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Joseph KUCHNA

Cécile VERNIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2024

Application agréée E-legalite.com